



Menace de diffamation par l'education nationale

Par **maxson**, le **19/01/2009** à **23:38**

j'ai poster par mail au conseil general et a l'inspection d'academie du departement ceci
"Ma fille en formation pour un bac pro au lycée (j'ai nommé l'etablissement)s'est vue contrainte par suite de harcèlement moral de la part d'un professeur d'anglais à quitter le lycée. Cet établissement ma fille en a suivit l'enseignement et a obtenu son bep facilement ;figurant parmi les meilleures élèves de sa classe de bep ,le chef d'établissement l'a donc encourager a suivre un bac pro au lieu de poursuivre sont apprentissage pratique par une mention complémentaire d'un an en pâtisserie .

Classée parmi les 3 meilleures au premier trimestre de bac pro, ma fille jugée « trop grosse » et « trop mal sapée » par son professeur d'anglais, victime de remarque a due abandonner sous une pression psychologique indigne d'un établissement de l'éducation nationale !

Ma fille cuisinière de formation bep et cuisinière d'option au niveau du bac pro, c'est vue envoyer en stage de service (tronc commun en 1ere année de bac pro) dans une entreprise pour passer le balais et nettoyer les wc !

Aucun rapport de stage n'est demandé et aucun contrôle de l'emploie réel des stagiaires (service et non femme de ménage) n'est fait !

Cet élément déclencheur a fini de saper le moral de ma fille !

Courageuse et ayant connu le monde du travail dans un restaurant durant 3 mois cet été, ma fille n'était pas innocente ni ne rebutais a la tache !

Je vous pose donc la question a quoi sert d'orienter les enfants dans des filière bac pro, pour les casser ensuite ? (Elles sont 4 élèves a vouloir partir)

Où est le contrôle de l'éducation nationale sur l'établissement « à la Tenardier! » ?

Qu'elle est la politique en matière d'éducation pour qu'un professeur se permette de juger de l'aspect physique d'un enfant et du prix de ses vêtements ?"

ma fille a quitter le lycée le 19 01 le principal lui a fait signer un papier comme quoi elle quittait

le lycée volontairement sans y avoir été contraint (j'ai envoyé une lettre de démission 1 semaine avant) en la menaçant de porter plainte pour diffamation ou calomnie contre moi (le père)

il y a-t-il eu calomnie ou diffamation?

ce message a été envoyé une fois à l'inspecteur d'académie et une fois à la présidente de région poitou charentes!

merci à l'avance